



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SEANCE INSTALLATION

SESSION ORDINAIRE
Séance du 05 juillet 2020

N°93/07/2020 : ASSOCIATION LE RIO - DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt, le dimanche 05 juillet à 10h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la salle des sports collectifs du Palais des sports J. Chirac, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 29 juin 2020.

Présents : 47

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Danielle AMOUROUX, Angèle LOUCHART, Jean Martial DEJEAN, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Jean-François GARRIGUES, Quentin SUCAU, Ambre LOPEZ-GIMENEZ, Philippe BECADE, Nadine BON, Daniel BORY, Bernard BOUTON, Aurélie BURATTI, Michel CAPPELLETTI, Andréa CARO-GOMEZ, Gérard CATALA, Axel DE LABRIOLLE, Laetitia DESGUERS, Marie-Agnès DETAILLEUR, Jean-Pierre FOISSAC, Pauline FORESTIE, Lucie FOURNEL, Olivier FOURNET, Solal GEA, Muriel GIANOLA, Stéphane GONZALEZ, Anne-Marie GRIMAL, Arnaud HILION, Claude JEAN, Khalid LAABID, Sandrine LAGARDE, Jeannine MEIGNAN, Fabrice MIEULET, Arnaud MOURGUES, Claudine PEIRONE, Sabine SI BELKACEM-COMDAMINES, Jacques ZAMUNER

Représenté : 1

Madame, Monsieur Rodolphe PORTOLES à Jeannine MEIGNAN

Absent : 1

Monsieur Pierre Antoine LEVI

**Madame Brigitte BAREGES donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,**

L'association « Le Rio » située 3 rue Ferdinand Buisson à Montauban a pour objet :

- de contribuer au développement artistique et culturel de la Ville de Montauban, du département de Tarn et Garonne et de la Région,
- de développer les musiques actuelles sur ces territoires, notamment au Rio Grande, au travers d'actions d'initiations, d'information, de formation de prévention,
- de diffuser et créer des spectacles vivants sous toutes ses formes et principalement sous la forme musicale.

Cette association comprend 4 catégories de membres : les membres de droit, les membres adhérents, les membres bienfaiteurs, les membres associés.

L'article 4.1 de ses statuts précisent que : « les membres de droit, au nombre de 5, sont nommés par la municipalité de Montauban réunie en conseil municipal. »

Sont membres de droit :

- l'élu de la ville de Montauban en charge de la délégation culture
- 3 élus municipaux
- un représentant de la société civile

Ces membres siègent aux assemblées générales et aux conseils d'administration.

Vu la délibération n°77/07/2020 du 5 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé à l'unanimité de procéder aux désignations au scrutin public ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- désigner 3 représentants de la Ville de Montauban,

Sont candidats :

Liste BAREGES :

- Philippe FASAN
- Jean-François GARRIGUES
- Fabrice MIEULET

Liste HILION :

Andréa CARO
Arnaud HILION

Nombre de votants : 48

Nombre de voix : 37

Sont élus :

- **Philippe FASAN**
- **Jean-François GARRIGUES**
- **Fabrice MIEULET**

- désigner Monsieur Alexandre AUBRUN comme représentant de la société civile.

Après délibération du Conseil Municipal, la proposition ci-dessus est :

ADOPTÉE PAR 37 VOIX POUR, 0 VOIX CONTRE ET ABSTENTION(S) : 11.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

08 JUL. 2020

De sa publication et/ou affichage le :

08 JUL. 2020

Pour certifié conforme,

Montauban, le 05 juillet 2020

Le Maire,

Brigitte BAREGES

